



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LA SARRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que le conseil municipal tiendra, le mardi 25 janvier 2022 à 19 h, une séance spéciale au cours de laquelle le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 seront adoptés. Cette séance sera tenue à huis clos, conformément aux directives du Gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19, et sera diffusée sur le site internet de la Ville.

Au cours de cette séance spéciale, les délibérations du conseil, de même que la période de questions, porteront uniquement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations. Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions par courriel au info@ville.lasarre.qc.ca, avant 16 h le jour de la séance.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

DONNÉ À LA SARRE
CE 10 DÉCEMBRE 2022

Valérie Fournier
Greffière